



Lancement de CGPC Assurances

L'Association française des conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC) annonce le lancement de CGPC Assurances, qui a vocation à devenir une association de représentation des courtiers et mandataires d'intermédiaire d'assurance. L'association anticipe ainsi sur les dispositions législatives à intervenir en 2021, qui rendront obligatoire l'adhésion des courtiers et intermédiaires d'assurance à une association agréée, elle-même chargée du suivi de leur activité et de sa conformité à la réglementation. CGPC Assurances propose aux professionnels un pack d'accompagnement comprenant un audit d'auto-évaluation, un code de bonne conduite et une formation sur la conformité, ainsi qu'un service d'accompagnement juridique et de médiation. Les démarches auprès de l'AMF pour devenir une association représentative sont en cours.